

Rapport de gestion 2012
Bulletin n° 17
Septembre 2013

E d i t o r i a l

Chère assurée, cher assuré,

Après une année 2011 décevante, les marchés financiers ont évolué de façon positive en 2012 et les institutions de prévoyance (IP) ont enregistré des performances appréciables. Le fonds a pleinement profité de cette évolution favorable. Sa performance s'est élevée à 7,5% et lui a permis de résorber presque entièrement son découvert, son degré de couverture augmentant de 94,2% au 31 décembre 2011 à 99,8% au 31 décembre 2012.

La prévoyance professionnelle suisse est fondée sur le financement par capitalisation. Il en résulte que l'augmentation de la longévité et les taux d'intérêt durablement bas constituent les principaux risques auxquels les IP sont soumises. Les IP en général et le fonds en particulier s'y sont adaptés ces dernières années en diminuant notamment leur taux d'intérêt technique et leur taux de conversion. Ces adaptations permettent, d'une part d'évaluer leurs engagements avec davantage de prudence, et d'autre part de diminuer le rendement minimum nécessaire pour financer les prestations. Ces mesures renforcent les bases financières des IP et contribuent aussi à leur stabilité financière qui est l'une des tâches principales de tout Conseil de fondation. C'est précisément pour assumer pleinement cette responsabilité que le Conseil a décidé, en décembre 2012, de reconduire les mesures d'assainissement en cours.



Pierre Zapf

Président du Conseil de fondation



Cédric Scherer

Gérant

Bilan	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
ACTIF		
Placements	671'127'611.07	607'310'520.11
Liquidités	35'893'771.42	41'338'060.95
Obligations et créances en francs suisses	146'312'438.96	136'988'893.68
Obligations en monnaies étrangères	34'728'785.72	31'937'876.92
Obligations convertibles	28'533'952.00	24'408'040.00
Actions suisses	91'521'672.64	73'558'438.93
Actions étrangères	98'088'848.88	74'844'456.72
Hypothèques	27'749'425.84	27'485'235.10
Placements immobiliers	146'962'590.02	139'147'952.42
Hedge Funds	18'241'729.75	15'734'708.26
Private Equity	10'444'119.85	9'961'553.20
Matières premières	32'650'275.99	31'905'303.93
Compte de régularisation actif	1'896'032.29	1'830'591.22
Total de l'actif	673'023'643.36	609'141'111.33
PASSIF		
Dettes	12'912'628.71	13'530'974.21
Prestations de libre passage et rentes	11'347'807.05	11'947'597.30
Autres dettes	1'564'821.66	1'583'376.91
Compte de régularisation passif	393'429.50	290'299.70
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	660'743'382.05	632'029'791.60
Capital de prévoyance assurés actifs	408'190'311.05	392'547'840.60
Capital de prévoyance rentiers	220'529'071.00	208'979'951.00
Provisions techniques	32'024'000.00	30'502'000.00
Découvert	-1'025'796.90	-36'709'954.18
Situation au 1er janvier	-36'709'954.18	0.00
Excédent de produits / charges	35'684'157.28	-36'709'954.18
Total du passif	673'023'643.36	609'141'111.33

Compte d'exploitation

	2012	2011
	CHF	CHF
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	63'740'907.40	71'844'238.35
Cotisations des salariés	18'438'842.70	17'669'877.55
Contributions de l'employeur	25'852'334.40	24'775'875.60
Primes uniques, rachats et autres apports	1'239'515.55	2'901'451.90
Apports de libre passage	17'318'169.35	25'840'731.65
Remboursements de versements anticipés	892'045.40	656'301.65
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-42'719'516.90	-45'887'913.15
Rentes de vieillesse	-14'539'289.00	-13'682'726.00
Rentes de survivants	-1'004'950.00	-926'355.00
Rentes d'invalidité	-1'323'845.40	-1'383'017.55
Prestations en capital	-2'137'744.00	-1'804'595.55
Prestations de libre passage en cas de sortie	-21'630'147.50	-23'851'064.25
Versements anticipés logement et divorce	-2'083'541.00	-4'240'154.80
Mouvements des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-28'713'590.45	-49'561'886.70
Produits de prestations d'assurance	0.00	2'771.90
Charges d'assurance	-143'932.00	-137'981.00
Résultat net de l'activité de prévoyance	-7'836'131.95	-23'740'770.60
Résultat net des placements	44'456'762.08	-15'083'459.58
Liquidités	294'302.25	-214'775.90
Obligations et créances en francs suisses	5'670'691.40	4'759'097.19
Obligations en monnaies étrangères	2'790'908.80	-1'388'404.40
Obligations convertibles	2'080'509.00	-1'535'980.00
Actions suisses	13'138'502.43	-8'378'784.83
Actions étrangères	9'060'849.09	-7'896'735.82
Hypothèques	461'710.51	794'991.12
Placements immobiliers	10'099'977.20	7'441'166.62
Hedge Funds	960'017.00	-537'901.73
Private Equity	133'989.78	256'054.79
Matières premières	818'277.06	-7'124'504.63
Intérêt sur emprunt	-32'100.00	-25'460.00
Frais d'administration de la fortune	-1'020'872.44	-1'232'221.99
Autres produits	1'666.95	724.30
Frais d'administration	-938'139.80	-841'072.24
Excédent avant ajustement de la réserve de fluctuation de valeurs	35'684'157.28	-39'664'578.12
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	2'954'624.04
Excédent de produits / charges	35'684'157.28	-36'709'954.08

Résultat de l'exercice 2012

L'excédent de produits de l'exercice 2012 s'est élevé à CHF 35,7 mios (excédent de charges de CHF 39,7 mios en 2011). Il a permis de résorber fortement le découvert technique, passant de CHF 36,7 mios au 31 décembre 2011 à CHF 1,0 mio au 31 décembre 2012. Par la même occasion, le degré de couverture a augmenté de 94,2% au 31 décembre 2011 à 99,8% au 31 décembre 2012.

En 2012, l'intérêt crédité sur les comptes individuels des assurés s'est élevé à 1,0% (1,5% en 2011). Les provisions ont été renforcées de la façon suivante :

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Longévité	2'176'000	1'029'000
Fluctuation des risques de décès et d'invalidité	6'327'000	6'267'000
Paiement futur des rentes	23'521'000	23'206'000
Total	32'024'000	30'502'000

En 2012, les frais de gestion administrative et technique du fonds se sont élevés à CHF 0.938 mio (CHF 0.841 mio en 2011). Ces frais représentent un coût annuel de CHF 190.- (CHF 180.- en 2011) par assuré, inférieur à la moyenne des institutions de prévoyance suisses qui s'établit à CHF 250.-.

Evolution du risque actuariel et situation financière

Comme en 2011, les cas de décès et d'invalidité ont été inférieurs au nombre attendu selon les bases techniques utilisées par le fonds, permettant à ce dernier de dégager un excédent de produits. En revanche, il en va différemment des nouvelles retraites. En effet, les taux de conversion étant plus élevés que les taux actuariels, le fonds a subi une perte de CHF 1,535 mio en 2012 (CHF 1,711 mio en 2011).

Rapport d'expertise sur l'exercice 2012

Dans son rapport d'expertise technique sur l'exercice 2012, l'expert observe que le fonds est confronté à plusieurs défis concernant son financement, à savoir notamment une cotisation réglementaire pour la couverture des risques de décès et d'invalidité inférieure au coût actuariel attendu, le financement du taux de conversion réglementaire et de la longévité accrue d'un nombre croissant de rentiers et la reconstitution d'une réserve de fluctuation de valeurs. Eu égard à ce problème structurel de financement, l'expert imagine plusieurs scénarios, allant d'une approche optimiste (tablant sur une reprise durable des marchés financiers) à une vision prudente (faisant appel à une réflexion du Conseil sur une adaptation des prestations au financement). Il recommande au

En conclusion, l'expert fait encore les constatations suivantes:

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève au 31.12.2012 à 99.8%;
- Toutes les provisions techniques sont alimentées à leur valeur cible. Toutefois, le Fonds ne dispose pour l'heure d'aucune réserve de fluctuations de valeurs.

Placements

Organisation des placements

Organisation des placements :	Règlement de placement
Allocation stratégique :	Règlement de placement
Gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects :	Mandats délégués à des banques ou des institutions spécialisées ou par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placement ou des fondations de placement, selon le principe de la gestion externe.
Gestion du parc immobilier :	Mandat délégué à un consultant spécialisé, Immogestion Sàrl, Paudex
Banque de dépôt (Global Custodian) :	Credit Suisse, Zurich
Contrôle des investissements :	Complementa Investment Controlling AG, St-Gall jusqu'au 31.12.2012 PPCmetrics, Nyon dès le 1er janvier 2013

Les mandats et participations du fonds portent sur des catégories de placement propres. Les principes de gestion des mandats de gestion externes (gestionnaires de fortune) sont définis dans les mandats. Ils garantissent le respect de la stratégie de placement du fonds. Dans les limites des principes fixés, les gestionnaires de fortune choisissent librement les titres dans lesquels ils désirent investir. Les placements immobiliers directs et les investissements alternatifs sont approuvés par le Conseil de fondation et les placements immobiliers indirects par la commission immobilière.

Mandats et participations dans les placements mobiliers

31.12.2012

31.12.2011

	Gestion active*		Gestion passive**		Gestion active*		Gestion passive**	
	Nombre	Montant (en mio de CHF)	Nombre	Montant (en mio de CHF)	Nombre	Montant (en mio de CHF)	Nombre	Montant (en mio de CHF)
Obligations en CHF	2	141.8	-	-	2	132.5	-	-
Obligations en monnaie étrangère	5	34.7	-	-	5	31.9	-	-
Obligations convertibles	2	28.5	-	-	2	24.4	-	-
Actions suisses		0.4	3	72.8		-	3	57.3
Actions suisses Small & Midcap		-		18.3		-		16.3
Actions monde	2	22.5	1	53.8	2	15.5	1	39.5
Actions marchés émergents	1	21.8	-	-	1	19.8	-	-
Hypothèques	2	27.8	-	-	2	27.5	-	-
Hedge Funds	***	18.2	-	-	***	15.7	-	-
Private Equity	***	10.5	-	-	***	10.0	-	-
Matières premières	***	32.7	-	-	***	31.9	-	-
Total	14	338.9	4	144.9	14	309.2	4	113.1

* La gestion active consiste, dans le cadre d'une allocation d'actifs et des titres, en une gestion avec une sélection active, qualitative et quantitative des titres en vertu d'un processus d'analyse financière, avec pour objectif d'exploiter les inefficiences du marché et d'atteindre ainsi une surperformance.

** La gestion passive est une gestion répliquant la composition d'un indice de référence, ne nécessitant aucune prise de risque quant au choix des titres, avec pour objectif d'atteindre la performance dudit indice.

*** Ces classes d'actif comprennent des positions individuelles diverses de parts de fonds de placement et de droits de fondations d'investissement.

Répartition des placements

	31.12.2012		31.12.2011		Stratégie de placements	Marges de fluctuation
	CHF	%	CHF	%		
Liquidités	35'893'771	5.3	41'338'061	6.8	5	2 à 8
Obligations et créances en CHF	146'312'439	21.8	136'988'894	22.5	21	18 à 24
Obligations en M.E. ¹⁾	34'728'786	5.2	31'937'877	5.3	4	2 à 6
Obligations convertibles	28'533'952	4.3	24'408'040	4.0	5	3 à 7
Actions suisses	73'164'491	10.9	57'340'595	9.4	10	8 à 12
Actions suisses Small & Midcap	18'357'181	2.7	16'217'844	2.7	2	0 à 4
Actions monde	76'283'773	11.4	54'999'521	9.1	10	8 à 12
Actions marchés émergents	21'805'076	3.2	19'844'935	3.3	3	1 à 5
Hypothèques	27'749'426	4.1	27'485'235	4.5	4	2 à 6
Immobiliers directs	110'839'926	16.5	104'673'953	17.2	20	17 à 23
Immobiliers indirects	36'122'664	5.4	34'474'000	5.7	2	0 à 4
Hedge Funds	18'241'730	2.7	15'734'708	2.6	5	2 à 8
Private Equity	10'444'120	1.6	9'961'553	1.6	3	1 à 5
Matières premières	32'650'276	4.9	31'905'304	5.3	6	3 à 9
Total	671'127'611	100.0	607'310'520	100.0	100.0	

¹⁾ Monnaies étrangères

Immeubles

La valeur du portefeuille immobilier du Fonds, comprenant actuellement 20 objets (19 immeubles en propriété directe et 1 immeuble en copropriété), est la suivante :

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Bussigny, Industrie 33	950'000	880'000
Gland, Aubépine 2-6a	11'205'000	10'945'000
Gland, Lavasson 9	4'465'000	4'335'000
Gland, Lavasson 11	1'895'000	1'825'000
Gland, Lavasson 13	1'865'000	1'765'000
Lausanne, Avelines 7-9	13'490'000	13'355'000
Lausanne, A-Fauquez 106-Pavement 85	6'730'000	6'495'000
Lausanne, Métropole 2000, part de copropriété de 0.4%	805'000	745'000
Lausanne, Petit-Chêne 11	9'875'000	9'380'000
Lausanne, St-Martin 25, en construction	4'246'917	3'167'491
Mont-sur-Rolle, Laurence 5 - Levant 4a-e	3'665'000	3'590'000
Mont-sur-Rolle, Tunnel 1	7'760'000	7'720'000
Mont-sur-Rolle, Tunnel 3	7'525'000	7'290'000
Mont-sur-Rolle, Tunnel 5	5'480'000	5'455'000
Payerne, Bergerie 6	1'745'000	1'655'000
St-Prex, Moraine 19-19a	3'970'000	3'765'000
St-Prex, Moraine 21	2'865'000	2'965'000
Sion, Grand-Champsec, 2a-2b	8'568'009	6'111'462
Sion, Grand-Champsec 4	3'920'000	3'680'000
Yverdon, Valentin 21-23	9'815'000	9'550'000
Total	110'839'926	104'673'953

Performance de la gestion de fortune

En 2012, le fonds a réalisé une performance sur les placements de 7.5% (-2.3% en 2011). La décomposition par catégorie de placement est la suivante :

Catégories de placement	2012			2011		
	Performance du fonds en %	Indice de référence en %	Pondération à la fin 2012 en %	Performance du fonds en %	Indice de référence en %	Pondération à la fin 2011 en %
Liquidités	0.7	0.0	5.3	-0.7	0.2	6.8
Obligations en francs suisses	4.6	4.2	21.8	3.6	4.8	22.5
Obligations en monnaies étrangères	9.4	2.1	5.2	-4.1	5.4	5.3
Obligations convertibles	8.9	11.7	4.3	-5.1	-7.8	4.0
Actions suisses	18.1	17.7	10.9	-6.6	-7.7	9.4
Actions suisses Small & Midcap	13.7	13.9	2.7	-20.5	-19.1	2.7
Actions monde	11.8	13.4	11.4	-4.4	-5.2	9.1
Actions marchés émergents	11.2	15.7	3.2	-21.0	-18.2	3.3
Hypothèques	1.6	2.5	4.1	2.7	2.5	4.5
Immobilier direct	7.3	4.5	16.5	6.1	4.5	17.2
Immobilier indirect	7.5	10.0	5.4	4.5	4.4	5.7
Hedge Funds	0.6	2.3	2.7	-3.1	-9.7	2.6
Private Equity	2.4	3.0	1.6	5.0	0.3	1.6
Matières premières	2.6	-3.2	4.9	-18.3	-13.0	5.3
Performance globale	7.5	6.6	100.0	-2.3	-1.7	100.0

Les placements immobiliers comprennent le parc immobilier (placements directs), les placements dans des fonds de placement immobiliers, une fondation de placement immobilier, des sociétés immobilières cotées en bourse et des coopératives d'habitation (placements indirects). Comme l'année dernière, les placements directs au 31 décembre 2012 représentent environ 75% des placements immobiliers.

Le rendement du parc immobilier (placements directs), le rendement (total des encaissements) et la performance (encaissements et gains en capital), sont les suivants :

Année	Rendement brut en %	Rendement net en %	Performance nette en %
2010	6.30	4.97	6.91
2011	6.15	4.82	6.14
2012	5.87	4.59	7.29

La légère diminution du rendement brut entre 2010 et 2012 s'explique par l'augmentation de la valeur des immeubles portée au bilan (gain en capital).

Effectif

	31.12.2012		31.12.2011	
Institutions affiliées		<u>81</u>		<u>80</u>
Assurés actifs (1)				
Cotisants avec employeur	4'138		3'916	
En maintien :				
Cotisants (risques décès et invalidité)	1		1	
Non cotisants	<u>28</u>	4'167	<u>36</u>	3'953
Pensionnés (2)				
Retraités (dont pont AVS)	575 (87)		540 (100)	
Enfants de retraités	12		12	
Conjoints survivants	58		50	
Orphelins	18		17	
Invalides	77		81	
Enfants d'invalides	<u>18</u>	<u>758</u>	<u>24</u>	<u>724</u>
Total (1+2)		<u>4'925</u>		<u>4'677</u>
Somme des salaires assurés		CHF 232.7 mios		CHF 222.9 mios

Organisation

Forme juridique et but

Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation, conformément au sens des articles 80ss du Code Civil Suisse, 331ss du Code des Obligations ainsi que des articles 48 alinéa 2 et 49 alinéa 2 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Le fonds participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP et est inscrit au Registre de la prévoyance professionnelle.

Organes

Conseil de fondation (état au 1er janvier 2013)

Représentants des employeurs (affiliés) :

M. Didier CORNUZ, CI
M. Pierre GFELLER, CI
M. Jean-Claude PITTET, vice-président, CPM
M. Jean-Edgar RODONDI, CE
M. Jean-Marc ROETHLISBERGER, CPM
Mme Claudine WYSSA, CE

Représentants des assurés :

M. Georges-Heney CHEVALLAZ, CI
M. François CHRISTEN, CI
M. Christian LAFFELY, CPM
Mme Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL, CE
M. Georges MILLIET, CPM
M. Pierre ZAPF, président, CI

CPM = membre de la commission des placements mobiliers

CI = membre de la commission des placements immobiliers

CE = membre de la commission des études

Experts, organe de révision et autorité de surveillance

L'organe de révision est la société BfB Fidam révision SA, Renens

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est la société Swisscanto Prévoyance SA, Pully.

Le contrôleur financier est la société Complementa Investment Controlling AG, St-Gall, jusqu'au 31 décembre 2012 et PPCmetrics, Nyon dès le 1er janvier 2013.

L'expert immobilier est Monsieur Yves Rapin, Immogestion

La gérance du fonds est assumée par le Centre Patronal, Paudex.

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de
Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social
Paudex



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2012 arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de **CHF 1 025 796.90** et un degré de couverture de **99.8 %**. Les mesures prises par le conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

- que le conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous le chapitre 6;
- que le conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès des employeurs sont conformes aux dispositions légales et que les cotisations sont régulièrement versées;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;

- que le conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et de la situation des employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 12 juin 2013

BfB Fidam révision SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe